



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, le 29/12/2021

Renforcement de l'obligation de port du masque dans les Hauts-de-Seine

Compte-tenu de la forte aggravation de la situation sanitaire dans le département, le préfet des Hauts-de-Seine a pris la décision, après consultation des maires, de renforcer l'obligation du port du masque.

Ainsi, à compter de ce vendredi 31 décembre, le port du masque est obligatoire dans le département des Hauts-de-Seine pour les personnes de onze ans et plus, sur l'ensemble de la voie publique et dans tous les lieux ouverts au public.

Cette mesure vise à limiter le risque de contamination ainsi que la multiplication des admissions hospitalières.

Le taux d'incidence est de 1397 cas pour 100 000 habitants, le taux de positivité s'élève à 8,2% et la diffusion du variant Omicron est extrêmement rapide.

Tout contrevenant s'exposera à une amende de 135€. La mobilisation renforcée de la police nationale et des polices municipales permettront d'assurer le respect de ces nouvelles mesures.

La préfecture rappelle l'importance des gestes barrières afin de se protéger et de protéger les autres.